

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 décembre 2021 à compter de 19h00.

PRÉSENCES : Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5, M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Francis Pelletier, directeur général adjoint, administration et finances sont également présent.

2 personnes assistent à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette., appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures.

Adoptée à l'unanimité

**2021-12-321 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Retrait : du point 4.

Adoptée à l'unanimité

**2021-12-322 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 632-2021 CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES LORS DU DÉNEIGEMENT ET DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire publique tenue le 6 décembre 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adopter le règlement 632-2021, concernant la responsabilité des propriétaires lors du déneigement et de l'entretien hivernal du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

***Il n'y a aucune question de la part des citoyens.***

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2021-12-323      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 02.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier